

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-huit mars deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, BURATO Bernard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PERLI Carine, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : MM. BLONDIAUX Bruno (pouvoir à M. BOURGEOIS Didier), CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), HARNAL Sébastien (pouvoir à M. PESENTI Philippe), Mme BARDON Fabienne (pouvoir à M. ARGENTI Bernard).

Membres absents : Mmes PERNICE Laetitia, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

Secrétaire de séance : Mme ROSIER Nicole.

La séance est ouverte en présence de 20 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 24 votants en début de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant Madame Carine PERLI et lui souhaitant la bienvenue.

Puis, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point en ordre du jour complémentaire et accepte d'ajouter la question de Monsieur Jacques RABUT discutée selon l'ordre du jour de la dernière réunion d'intercommunalité, à savoir :

- Point sur la fermeture de la Donchère
- Question sur l'évolution territoriale

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité l'ordre du jour complémentaire, tel qu'exposé ci-dessus.

Monsieur le Maire poursuit en faisant part à l'assemblée des événements se rapportant à l'état civil, notamment les décès, puis les heureux événements, concernant des personnes domiciliées sur la commune, survenus depuis le dernier conseil, à savoir :

## NAISSANCES :

- Mlle GRITTI Margaux (petite-fille de Laurent GRITTI agent intercommunal)
- M. DARBOST Léo

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville,

Présente ses vœux de bienvenue et de longue vie à ces nouveaux nés et ses sincères félicitations aux heureux parents.

Ensuite, il présente ses condoléances attristées et s'associe à la peine des familles lors d'un décès, par des pensées chaleureuses en leur exprimant au nom de l'assemblée toute sa sympathie.

Monsieur le Maire rappelle que les élus concernés sont destinataires des propositions de procès-verbal et ce, avant la rédaction définitive, afin de permettre des réajustements complémentaires à la bonne prise de notes. Il demande à tous les conseillers de bien vouloir vérifier régulièrement leur boîte mail et de faire-part par écrit de leurs interventions longues.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2016.

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire pour le bon fonctionnement de l'assemblée concernant le déroulement des votes avec par défaut les pouvoirs d'engagés, en cas de désengagement le conseiller est prié d'en faire part au préalable.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation du Maire, de la tenue de la commission communale des impôts directs, réunion qui a suivi l'ensemble des remarques de l'administration fiscale sans amendement. Le Maire expose les différentes refontes faites précédemment et la peur, aujourd'hui écartée, d'une fausse réforme de l'Etat.

EST INFORME, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, de la décision de Monsieur le Maire, prise dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée, pour la maintenance des portes automatiques de la Mairie et du Centre Technique Municipal, de retenir l'offre de la IDEM FERMETURE de Lhuis (01680), pour un montant d'intervention en semaine de 55 € HT en maintenance corrective et de 616 € HT de forfait de maintenance préventive.

Monsieur le Maire fait part ensuite à l'assemblée de la démission de Madame Annie BLANC-BROCHET, datée du 14 mars 2016, et propose d'installer Madame Carine PERLI, après la déclinaison le 17 mars 2016 de Monsieur Joël BORGEOY, venant à la suite sur le tableau des conseillers, qui a été contactée et qui a accepté de siéger au Conseil. Madame Annie BLANC-BROCHET a fait savoir qu'elle souhaitait rester membre de l'exécutif du Centre social, ce qui est incompatible avec le statut de conseiller municipal, Monsieur Joël BORGEOY est quant à lui Président du Comité de Jumelage et membre du Centre social.

Le Conseil Municipal,

INSTALLE à l'unanimité Madame Carine PERLI, en remplacement de Madame Annie BLANC-BROCHET, comme conseillère municipale.

Madame Carine PERLI, éducatrice spécialisée en pédopsychiatrie, habitante des Dergis, se présente à l'assemblée après un tour de table.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de la démission de Madame Carole CARRARA, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, par courrier en date du 11 février 2016, transmise à Madame la Sous-Préfète, qui a accepté sa démission effective au 2 mars 2016, par lettre en date du 19 février 2016. Madame Carole CARRARA a fait valoir des raisons professionnelles incompatibles avec l'investissement nécessaire au poste de Maire adjoint.

Le Maire remercie, en son nom et au nom de tous ses collègues, Madame Carole CARRARA pour son engagement dans ses fonctions d'adjointe au Maire et pour la qualité et la technicité du travail fourni, au niveau de sa délégation, notamment au niveau du CCAS.

Il précise qu'elle pourra poursuivre ce travail au sein des commissions, en tant que conseillère municipale, étant démissionnaire de sa seule délégation d'adjointe.

**Le Conseil Municipal,**

DECIDE à l'unanimité, sur proposition du Maire, de supprimer le poste d'adjoint libéré par la démission de Madame Carole CARRARA, ayant pour effet de promouvoir automatiquement Monsieur Didier BOURGEOIS au rang de 5<sup>ème</sup> adjoint, Madame Nicole ROSIER au rang de 6<sup>ème</sup> adjoint et Madame Annie MACHON au rang de 7<sup>ème</sup> adjoint.

FIXE à l'unanimité le nombre d'adjoints au Maire à sept postes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une réorganisation de ses délégations concernant :

**2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Madame Marie TRAINI**

Est déléguée pour exercer les fonctions relevant de la Politique de la Ville et plus particulièrement :

- des affaires sociales, à l'exclusion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), de la participation au Conseil d'établissement de l'IME La Savoie ; elle traitera en liaison avec la Conseillère Municipale Déléguée des personnes âgées et des associations caritatives et humanitaires,
- de la communication, de l'écoute et de la gestion urbaine de proximité, en liaison avec les délégués des comités de quartiers ; elle traitera en liaison avec le Conseiller Municipal Délégué de la communication et de la coordination des manifestations événementielles.

**Conseillère Municipale Déléguée auprès du 2<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Annie BOURDONCLE**

Est chargée des personnes âgées et des associations caritatives et humanitaires.

Monsieur le Maire propose de nommer un nouveau conseiller délégué, afin d'épauler Madame Marie TRAINI.

**Conseiller Municipal Délégué auprès du 2<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Philippe PIFFADY**

Est chargé de la communication et de la coordination des manifestations événementielles, l'écoute et la gestion urbaine de proximité en liaison avec les délégués des comités de quartier.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres. La délibération fixe le montant des indemnités en pourcentage de l'indice 1015. Monsieur le Maire propose de répartir le montant d'une indemnité d'adjoint prévue au budget aux trois Conseillers Municipaux Délégués.

**Le Conseil Municipal,**

ENTEND Monsieur Bernard BURATO exprimer l'intérêt selon lui, pour une bonne représentation de la population parmi les élus, à ce qu'ils perçoivent une indemnité.

Ceci étant exposé,

**Le Conseil Municipal,**

MAINTIENT à l'unanimité l'indemnité du Maire à 42% de l'indice brut 1015, majoré de 15% pour les communes chefs-lieux de canton et l'indemnité des Adjoints à 15 % de l'indice brut 1015, majoré de 15% pour les communes chefs-lieux de canton.

FIXE à l'unanimité l'indemnité des Conseillers Municipaux Délégués à 9,9 % de l'indice brut 1015, majoré de 15% pour les communes chefs-lieux de canton.

**Le Conseil Municipal,  
ENTEND :**

- Monsieur le Maire rappeler les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire. Le compte administratif du budget général présente un excédent en fonctionnement, mais un solde déficitaire en investissement. Le Maire explique l'effort fait pour réduire les dépenses et apporte un éclairage concernant la masse salariale apparemment en hausse. Causée par les remplacements, elle est à relativiser avec la recette de remboursement de l'assurance. Les dépenses à caractères générales, bien que comprimées, subissent des retards de règlement, compte-tenu de la trésorerie trop tendue ayant couvert à l'investissement, la fin des travaux de la place de Lompnes et des achats de matériel sans emprunt. L'autofinancement est mis à mal par les ventes non réalisées, le marché actuel des transactions n'étant pas favorable. La trésorerie est donc difficile à vivre, malgré des lignes de trésorerie contractées.

- Monsieur le Maire renouveler son engagement à ne pas augmenter les impôts, les bases évoluant mécaniquement et sa volonté d'actionner des recettes supplémentaires. Il précise qu'en investissement les dossiers inscrits sont pour l'essentiel présentés à la DETR et au fonds d'investissement de l'Etat. Le Maire précise à nouveau que le budget représente des prévisions.

- Monsieur le Maire rappeler que la commune est épinglée sur les doublons de subventions aux associations et qu'elle a soumis des propositions à la communauté de communes votées dernièrement sans que  $1 + 1 = 2$  ait été retenu.

- Monsieur Bernard BURATO s'exprimer sur les baisses des dotations de l'Etat et le montant de 200 000 € énorme pour nous, qui s'impacte sur toute la chaîne des collectivités territoriales. Il déplore que l'Etat fasse payer son déficit aux collectivités, alors qu'il redistribue sans succès de l'argent sensé réduire le chômage. Monsieur Bernard BURATO relaie l'information des médias selon laquelle, certains départements ne vont plus entretenir leurs routes. Il interpelle Monsieur le Maire pour traduire dans un volet riposte ce qui lui semble très injuste, à savoir le risque sur les services rendus à la population.

- Monsieur le Maire proposer de rédiger et voter une motion et l'assemblée en débattre.

**Le Conseil Municipal,  
PREND CONNAISSANCE,** sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, du procès-verbal de la Commission Finances du 9 mars 2016.

En ce qui concerne :

**Le compte administratif 2015 du budget général de la commune**

|                                 |                                                                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| - Excédent de fonctionnement    | 133 755,06 € (avec la reprise du déficit 2014 de 59 827,24 €)  |
| - Déficit d'investissement      | 519 446,52 € (avec la reprise du déficit 2014 de 561 929,00 €) |
| - Déficit des restes à réaliser | 7 070,00 €                                                     |
| Pour un RESULTAT GLOBAL de 2015 | - 392 761,46 €                                                 |

**Le compte administratif 2015 du budget de la régie de l'eau**

Les résultats de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

|                                 |                                                                   |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| - Excédent de fonctionnement    | 182 992,44 € (avec la reprise de l'excédent 2014 de 137 474,97 €) |
| - Déficit d'investissement      | 26 029,54 € (avec la reprise du déficit 2014 de 28 887,10 €)      |
| Pour un RESULTAT GLOBAL de 2015 | + 156 962,90 €                                                    |

**Le compte administratif 2015 du budget de l'assainissement**

Les résultats de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

|                                 |                                                                 |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| - Déficit de fonctionnement     | 15 503,99 € (avec la reprise du déficit 2014 de 46 432,53 €)    |
| - Excédent d'investissement     | 53 551,77 € (avec la reprise de l'excédent 2014 de 92 076,37 €) |
| - Déficit des restes à réaliser | 12 907,50 €                                                     |
| Pour un RESULTAT GLOBAL de 2015 | + 25 140,28 €                                                   |

**Le Conseil Municipal,  
ENTEND,** à ce sujet Monsieur Didier BOURGEOIS expliquer l'impérative modernisation des réseaux exigée par l'ARS dans les 10 ans à venir et l'objectif d'un investissement annuel de 60 000 € avec des subventions à rechercher. Il rappelle aussi l'échéance de 2020 pour le transfert de par la loi de la compétence à l'intercommunalité.

En ce qui concerne :

**Le compte administratif 2015 du budget de la forêt**

Les résultats de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

- Excédent de fonctionnement 48 675,03 € (avec la reprise de l'excédent 2014 de 36 557,27 €)
  - Déficit d'investissement 19 589,93 € (avec la reprise du déficit 2014 de 40 129,95 €)
- Pour un RESULTAT GLOBAL de 2015 + 29 085,10 €

**Le compte administratif 2015 du budget du Lotissement Le Grana**

Les résultats de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

- Déficit d'investissement 81 057,77 € (avec reprise du déficit 2014 de 81 057,77€)
- Pour un RESULTAT GLOBAL de 2015 - 81 057,77 €

**Le compte administratif 2015 du budget du Lotissement Mont d'Orcet**

Les résultats de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

- Excédent d'investissement 17 137,50 €
- Pour un RESULTAT GLOBAL de 2015 + 17 137,50 €

**Le Conseil Municipal,**

DEBAT de l'opportunité de vendre ce terrain très bien placé.

En ce qui concerne :

**Le compte administratif 2015 du budget de la régie des énergies**

Les résultats de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 481 765,69 € (avec la reprise du déficit 2014 de 208 044,01 €)
  - Déficit d'investissement 16 190,15 € (avec la reprise de l'excédent 2014 de 3 553,58 €)
- Pour un RESULTAT GLOBAL de 2015 - 497 955,84 €

**Le Conseil Municipal,**

ENTEND, à ce sujet Monsieur le Maire exposer la reprise de clients supplémentaires par le réseau, le changement de régime juridique prochain avec la constitution d'une SEM privilégiée à une SEMOp pour avoir un champs d'action sur l'énergie plus élargi, projet appuyé par la Caisse des Dépôts et Consignations qui permettra une reprise du passif estimé à 2 300 000 €, dû à la baisse du chiffre d'affaires (départ des gros clients, dont le CHPH) et au capital restant dû à la banque.

Monsieur le Maire présente ces résultats, qui sont conformes au compte de gestion.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Philippe PESENTI, Maire-Adjoint, prend la présidence et propose de procéder au règlement définitif des 7 budgets 2015 et de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, conformément aux documents remis aux conseillers.

**Le Conseil Municipal,**

APPROUVE, hors la présence de Monsieur le Maire, par 22 voix pour, les pouvoirs étant engagés, le compte administratif du budget général 2015, ainsi que les comptes administratifs 2015 des budgets annexes : Forêt, Lotissement Le Grana, Lotissement Le Mont d'Orcet, puis les budgets Régie des Energies, Régie de l'Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire réintègre la séance, prend connaissance de ces votes et remercie l'assemblée.

**Le Conseil Municipal,**

APPROUVE à l'unanimité, par 24 voix pour, les pouvoirs étant engagés, le compte de gestion du budget général 2015, ainsi que le compte de gestion 2015 des budgets annexes : Forêt, Lotissement Le Grana, Lotissement Le Mont d'Orcet, puis les budgets Régie des Energies, Régie de l'Eau et Assainissement.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des propositions d'affectation des résultats concernant :

- **Budget Général** : L'excédent 2015 de fonctionnement soit 133 755,06 €, affecté en investissement pour couvrir en partie le déficit de la section.

- **Budget Forêt** : L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2015 soit 48 675,03 €, affecté de la façon suivante :

- pour 29 085,10 € repris à la section de fonctionnement du budget 2016.
- pour 19 589,93 € affectés à la section d'investissement du budget 2016

- **Budget Régie de l'Eau** : L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2015 soit 182 992,44 €, affecté de la façon suivante :

- pour 156 962,90 € repris à la section de fonctionnement du budget 2016
- pour 26 029,54 € affectés à la section d'investissement du budget 2016

- **Budget de l'Assainissement** : Le déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2015 soit 15 503,99 €, repris à la section de fonctionnement du budget 2016.

- **Budget des Energies** : Le déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2015 soit 481 765,69 €, repris à la section de fonctionnement du budget 2016.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE à l'unanimité** les affectations des résultats telles que proposées.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des budgets primitifs

- Le budget municipal Général de fonctionnement qui s'équilibre à 4 579 810,00 €
- Le budget municipal Général d'investissement qui s'équilibre à 1 464 605,06 €
- Le budget municipal Forêt de fonctionnement qui s'équilibre à 183 635,10 €
- Le budget municipal Forêt d'investissement qui s'équilibre à 63 389,93 €
- Le budget municipal Assainissement de fonctionnement qui s'équilibre à 602 700,00 €
- Le budget municipal Assainissement d'investissement qui s'équilibre à 242 367,78€
- Le budget municipal Régie Eau de fonctionnement qui s'équilibre à 685 982,90 €
- Le budget municipal Régie Eau d'investissement qui s'équilibre à 278 759,54 €
- Le budget municipal Lotissement Le Mont d'Orcet de fonctionnement qui s'équilibre à 395 022,50 €
- Le budget municipal Lotissement Le Mont d'Orcet d'investissement qui s'équilibre à 390 542,50 €
- Le budget municipal Lotissement Mollard Grana de fonctionnement qui s'équilibre à 0,00€
- Le budget municipal Lotissement Mollard Grana d'investissement qui s'équilibre à 81 057,77 €
- Le budget municipal Régie Energies de fonctionnement qui s'équilibre à 1 538 465,69 €
- Le budget municipal Régie Energies d'investissement qui s'équilibre à 365 230,00€

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des subventions à attribuer aux associations, à savoir :

- Le montant aux associations du domaine social et humanitaire pour 31 505 €.
- Le montant aux associations du domaine culturel et éducatif pour 195 760 €.
- Le montant aux associations du domaine de l'environnement pour 400 €.
- Le montant aux associations du domaine des sports pour 19 840 €.
- Le montant aux associations du domaine de la promotion de la Ville pour 855 €.

Soit un montant total de 248 360 €.

Les associations, pour lesquelles la Ville ne versera plus de subvention et qui seront aidées par la communauté de communes, mais pour lesquelles la Ville continue de mettre à disposition des moyens, à savoir :

- Dans le domaine social et humanitaire : aucune.
- Dans le domaine culturel et éducatif : l'association pour le Festival de l'Ephémère, le Centre d'Art contemporain, l'association pour le Festival Nature, Musicole.
- Dans le domaine de l'environnement : aucune.
- Dans le domaine des sports : l'association pour le Collège Paul Sixdenier, le Club Olympique de Foot du Plateau, l'entente sportive d'HL Gymnastique.
- Dans le domaine de la promotion de la Ville : l'association pour le Tour du Valromey.

**Le Conseil Municipal,**

**ENTEND** les interventions suivantes sur l'aide aux associations :

- Monsieur le Maire rappeler la nécessité de vendre du patrimoine pour équilibrer le budget d'investissement, rappeler que les Hautevillois ne représentent que 45% en moyenne des membres des associations et parler de la future intégration au Haut Bugey, signifier que certaines associations sont encore aidées par la commune, mais feront l'objet d'une discussion avec l'intercommunalité l'an prochain, rappeler les frais importants consentis par la Ville pour le complexe sportif.
- Monsieur Didier BOURGEAIS préciser que la Cure de Longecombe a un locataire.
- Monsieur Bernard BURATO noter l'importance de la mise à disposition de locaux chauffés et de moyens humains qui est méconnue des membres eux-mêmes, proposer qu'un contrat de confiance lie collectivité et association.
- Madame Catherine TREUVELOT demander si la communauté de communes a budgété les subventions aux associations afin de ne pas les mettre en péril et solliciter la réunion de la commission.
- Monsieur Jean BLEIN déplorer que le Forum des Associations ne présente que 30% des associations.
- Monsieur Jean FERRARI solliciter une étude des moyens mis à disposition par la Ville aux associations et rappeler que 2/3 des associations ne font pas de demande de subvention.
- Madame Isabelle MASNADA faire part que certaines associations fonctionnent sans subvention.
- Monsieur Jacques RABUT parler d'un budget de proximité des services à la population, louer la richesse du milieu associatif primordial pour les territoires ruraux, craindre le trop de manifestations visant à rechercher des fonds qui peut induire un effet négatif, alerter l'assemblée et ironiser sur l'évolution des objectifs de l'intercommunalité si elle abandonne les délégations et devient une structure aux seules fins économiques, conduira à la recréation de regroupements de communes, de SIVU, et noter l'importance que les associations représentent pour la vie civile en rapport avec la longueur des débats tenus ce soir.
- Madame Fabienne JOLY rappeler ses propos de l'an dernier en conseil municipal et en conseil intercommunal, stipulant que le -10% pour tous n'est pas forcément une mesure équitable, souligner que tout le monde serait très conscient de devoir faire des économies et serait prêt à coopérer, souhaiter réunir les associations pour la transparence des besoins et projets de chacun, car il n'est pas possible pour certaines de fonctionner sans aide et qu'il ne faut pas porter aux nues celles qui fonctionnent sans.

**Le Conseil Municipal,**

**ENTEND** les interventions suivantes sur les budgets primitifs,

- Madame Fabienne JOLY noter, au nom de la minorité, les efforts sur les recettes inscrites au budget général et interpeller l'assemblée sur l'annonce de non augmentation des impôts, alors que la taxe sur l'électricité sera instaurée, exposer que ceux qui paieront le plus seront ceux qui en situation de précarité se chauffent encore à l'électricité, solliciter en parallèle d'une étude d'ERDF sur l'apport de cette taxe une simulation de son impact sur les populations, ainsi que celle d'une éventuelle hausse de la fiscalité, remarquer que le budget d'investissement s'équilibre par la vente de terrains qui ne pourra pas se faire dans l'année, tout comme les appartements et la Justice de Paix, demander les raisons des transferts de subventions sans assurance de pérennité qui mettent en péril les associations culturelles comme le Festival de l'Ephémère et le Centre d'Art Contemporain, élément du patrimoine de la commune, et rappeler les rapprochements récents de ce dernier avec la biennale d'art contemporain.

- Monsieur le Maire répondre que la taxe sur la consommation finale d'électricité, si elle est annoncée, ne sera pas votée au budget primitif, son instauration et son vote interviennent avant le 1er octobre de chaque année pour une prise d'effet au 1er janvier de l'année suivante, ce qui retarde son application d'autant, insister sur son existence partout en France sauf à Hauteville-Lompnes et la nécessité de rénovation des réseaux qu'elle permettra, proposer de faire des simulations pour sa mise en place, réfuter l'argument sur la non vente du terrain intégré dans un projet global en cours de négociation, argumenter les choix de l'intercommunalité relatifs au Festival de l'Ephémère et du Centre d'Art, le premier ne présentant que deux jours de programmation n'est plus considéré comme un véritable festival qui s'entend sur une semaine ou une mini semaine au moins, rappeler qu'il a obtenu 8 000 € et qu'il fait le choix d'une programmation sans tête d'affiche et d'un tarif d'entrée excessivement bas qu'il doit assumer, ajouter que la commune met toutefois à disposition la salle plusieurs jours gratuitement ainsi que des moyens, ne pas s'expliquer, concernant le Centre d'Art Contemporain qu'il se soit coupé de toutes relations extérieures, notamment à la Région et au Département et d'inviter les élus locaux communaux et intercommunaux à visiter le Centre pour découvrir l'art contemporain.

- Madame Catherine TREUVELOT plaider pour que la collectivité laisse du temps au Centre d'Art Contemporain pour remonter la pente, compte tenu du désengagement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et déplorer le choix actuel de la collectivité concernant un patrimoine local important.

- Monsieur Didier BOURGEOIS demander si c'est à la collectivité de payer.

- Madame Marie TRAINI dire que la lumière brille au Centre d'Art en continu, qu'il est chauffé au frais de la Mairie été comme hiver.

- Monsieur Jacques RABUT contester la mise en cause de la gestion du Centre, noter que la DRAC ne finance que lorsqu'il existe un emploi salarié et répondre qu'il s'agit d'un choix de la collectivité.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** par 19 voix pour, les pouvoirs étant engagés, et 5 abstentions (MM. Jacques RABUT, Bernard BURATO, Mmes Carine PERLI, Fabienne JOLY, Catherine TREUVELOT) d'adopter l'attribution des subventions selon le tableau proposé.

**DECIDE** par 19 voix pour, les pouvoirs étant engagés, et 5 abstentions (MM. Jacques RABUT, Bernard BURATO, Mmes Carine PERLI, Fabienne JOLY, Catherine TREUVELOT) d'adopter le budget général primitif.

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter l'un après l'autre le budget primitif 2016 des budgets annexes : Forêt, Lotissement Le Grana, Lotissement Le Mont d'Orcet, Régie des Energies, Régie de l'Eau et Assainissement.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, de la proposition de ne pas augmenter les taux en 2016 :

|                          | TAUX<br>2012 | TAUX<br>2013 | TAUX<br>2014 | TAUX<br>2015 | TAUX<br>2016 |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>TAXE d'HABITATION</b> | 11.10%       | 11.10%       | 11.10%       | 11.10%       | 11.10%       |
| <b>FONCIER BATI</b>      | 21.66%       | 21.66%       | 21.66%       | 21.66%       | 21.66%       |
| <b>FONCIER NON BATI</b>  | 65.27%       | 65.27%       | 65.27%       | 65.27%       | 65.27%       |

**DECIDE** par 19 voix pour (les pouvoirs étant engagés) et 5 abstentions (MM. Jacques RABUT, Bernard BURATO, Mmes Carine PERLI, Fabienne JOLY, Catherine TREUVELOT) de maintenir pour l'année 2016 les taux des 3 taxes.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des allocations journalières ou mensuelles accordées au Personnel communal, conformément à la circulaire ministérielle.

Pour les séjours d'enfants

En centres de vacances avec hébergement (colonies de vacances) :

- enfants de moins de 13 ans : 7,29 €/j - enfants de 13 à 18 ans : 11,04 €/j

En centres de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 18 ans :

- journée complète : 5,26 €/j - demi-journée : 2,65 €/j

En maisons familiales de vacances et en gîtes de France pour les enfants de moins de 18 ans (moins de 20 ans pour les enfants handicapés) :

- séjours en pension complète : 7,67 €/j - autre formule : 7,29 €/j

Mis en œuvre dans le cadre éducatif :

- forfait pour 21 jours ou plus : 75,57 €/pour 1 séjour

- pour les séjours d'une durée inférieure : 3,59 €/j

Linguistiques :

- enfants de moins de 13 ans : 7,29 €/j - enfants de 13 à 18 ans : 11,04 €/j

Pour les allocations aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant : 22,71 €/j

- allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans : 158,89 €/m

- séjours en centres de vacances spécialisés : 20,80 €/j

**DECIDE à l'unanimité** de reconduire pour l'année 2016, les allocations journalières ou mensuelles accordées au Personnel communal, conformément à la circulaire ministérielle du 15 janvier 2016.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, du projet de convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) de Lyon & du Sud-Est, assurant ses services pour nos obligations de fourrière animale prévues aux articles L 211-24 et suivants du Code Rural concernant les chiens et pour les chats, un partenariat concernant de stérilisation des chats libres.

Madame Nicole ROSIER propose au Conseil Municipal d'une part, de renouveler cette délégation de service pour l'année 2016, d'autoriser le Maire à signer ladite convention, ainsi que le mémoire correspondant et d'autre part, d'accepter le partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.

**ENTEND** les interventions suivantes,

- Madame Fabienne JOLY faire part de son expérience et de la non-réponse de la commune concernant un chien errant.

- Madame Marie TRAINI expliquer son rendez-vous avec les personnes protectrices de chats.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE à l'unanimité** de régulariser pour l'année 2016 la convention de fourrière avec la SPA de Lyon & du Sud-Est, moyennant une indemnité forfaitaire de 0,28 € par an et par habitant, soit :  $0,28 \text{ €} \times 3\,919 = 1\,097,32 \text{ €}$ , étant précisé que ce forfait ne comprend ni la capture, ni le transport des animaux en fourrière et d'accepter le partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune, pour l'année 2016.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, du renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire de locaux a la pépinière d'entreprises les Ollières.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, de la notification du jugement du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse prononçant l'effacement des dettes datant de 2013 et 2014 de la SARL Le Provençal pour :

- le budget eau, dont le montant s'élève à la somme de 396,00 €,

- le budget assainissement, dont le montant s'élève à la somme de 411,51 €,

- le budget énergies, dont le montant s'élève à la somme de 11 925,85 €,

**DECIDE à l'unanimité** d'accepter l'effacement des dettes de la SARL Le Provençal, qui concernent la facturation de l'eau, de l'assainissement et du réseau de chaleur, dont le montant global s'élève à la somme de 12 733,36 €.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER de l'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le cofinancement à 50% pour la 1ère tranche des études juridiques de 8 400 € TTC et financières de 6 420 € TTC, relatives à la création d'une SEMOP / SEM Energie.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur le Maire, de la demande de garantie financière pour un emprunt sollicité par Bourg Habitat.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal accordait sa garantie d'emprunt à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 796 000 € souscrit par l'organisme Bourg Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la construction de l'IME La Savoie. Mais le Conseil Départemental n'intervient pas en garantie sur cet emprunt.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'accepter une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur le Maire, de la proposition de convention avec l'Association Foncière Pastorale de Gour et Mont Rova, régularisant les tâches administratives qui sont exécutées au sein de la Mairie, par un agent territorial pour cette Association Foncière Pastorale, nécessaire à la gestion de ces espaces et à l'entretien de certains communaux non valorisables autrement.

DECIDE à l'unanimité de passer et signer cette convention entre la Mairie et l'Association Foncière Pastorale, de façon à acter cet accord historique.

EST INFORME, sur présentation de Monsieur le Maire, de la fermeture du Bâtiment la Donchère, promesse de campagne, ce bâtiment ayant participé à l'hébergement des réfugiés politiques, sera déconstruit, une page se tournant dans la perspective qu'une autre page s'ouvre avec la construction d'une gendarmerie pour le regroupement de brigades Brénod/Hauteville-Lompnes.

ENTEND les informations suivantes :

- Monsieur Jacques RABUT demander des informations sur la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qui ne fait pas l'unanimité dans les journaux, préciser que le Directeur de l'Hôpital d'Oyonnax a fait valoir son intérêt à une filière directe avec Hauteville-Lompnes dans la communauté de territoire, déplorer que dans de telles configurations de nouvelles petites intercommunalités seront alors nécessaires pour gérer la proximité des services à la population.

- Madame Catherine TREUVELOT déclarer qu'historiquement le territoire d'Hauteville-Lompnes ne partage rien avec Oyonnax, et s'étonner que l'on n'interroge pas les gens.

- Monsieur le Maire répondre que le vote a été largement majoritaire, ne comptant que 9/44 voix contre l'amendement présenté intégrant la commune du Haut-Valromey à la communauté de communes du Plateau et intégrant sans fusion le reste de la communauté de communes du Valromey à l'intercommunalité du Bugey Sud. Monsieur le Préfet a suivi cet amendement qui sera validé par décret, préciser que l'autre sujet conflictuel concernait les intercommunalités de Terre d'eau et de l'Albarine avec celle de la Plaine de l'Ain, confirmer le fléchage pour un rattachement ultérieur du Plateau d'Hauteville au Haut Bugey et préciser l'objectif après 2020 et la fusion des SCOT d'une fusion Haut et Bas Bugey pour atteindre les 100 000 habitants qui sera un nouveau seuil, d'exposer l'intérêt de l'ambitieux projet PLASTIPOLIS forcément porté par Oyonnax qui mettra Cormaranche en Bugey en position de partenaire, d'acter la déconnection hospitalière d'Hauteville-Lompnes et de Belley tourné vers Chambéry, préciser que si le vote se fera sur ce mandat, la gestion reviendra aux suivants.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant les services municipaux et la commission finances pour leur travail de préparation des budgets.

Séance levée à vingt-trois heures dix minutes.

Le Maire,



Bernard ARGENTI.